



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

61<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 21 novembre 1994, à 10 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 50.

## Allocution de M. Leonid Kuchma, Président de l'Ukraine

**Le Président** : Ce matin, l'Assemblée générale va d'abord entendre une allocution du Président de l'Ukraine.

*M. Leonid Kuchma, Président de l'Ukraine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de l'Ukraine, S. E. M. Leonid Kuchma, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Kuchma** (*parle en ukrainien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je souhaite saisir cette occasion pour vous féliciter cordialement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous nous joignons à ceux qui évaluent hautement votre direction à la fois dynamique et équilibrée des travaux de la quarante-neuvième session, grâce à laquelle un certain nombre de décisions constructives ont été prises sur diverses questions fondamentales de développement mondial auxquelles est confrontée l'Organisation des Nations Unies.

En prenant la parole aujourd'hui de cette noble tribune, je voudrais particulièrement souligner la signification essentielle de la question multidimensionnelle du développement qui, en fait, représente l'idée motrice de la civilisation mondiale.

De fait, l'élaboration d'un agenda viable pour le développement est présentement la plus haute priorité non seulement pour l'Ukraine, mais peut-être pour tous les autres États Membres des Nations Unies. Les objectifs fondamentaux qui unissaient, il y a 50 ans, les Membres fondateurs — dont l'Ukraine — de cette instance internationale unique doivent constamment être enrichis de nouvelles tâches communes, compte tenu des changements radicaux historiques que nous avons vus récemment. Parmi ces tâches, nous pensons en Ukraine qu'il convient de relever celle qui consiste à assurer une paix durable et une stabilité politique par des réformes sociales et économiques et par un développement dans l'intérêt des populations.

L'histoire de l'humanité témoigne que la paix et le développement, la démocratisation et l'humanisation de la communauté mondiale sont des composantes intégrales du processus mondial général.

La paix et la stabilité sont impossibles sans développement, car elles ne peuvent exister dans des sociétés caractérisées par la violence et le mépris des droits de

l'homme fondamentaux. Cela veut donc dire qu'une démocratie déclarée mais non soutenue par le développement est vouée à l'échec. L'incapacité d'assurer le développement d'une société dans toutes ses dimensions provoque inévitablement le désenchantement devant les idéaux de la démocratie et ruine la stabilité sociale.

De même, le développement sans démocratie, comme l'histoire le montre, est de nature temporaire et limitée, et, en pratique, aboutit à la réduction des garanties sociales et économiques fondamentales, surtout pour les pays et les peuples en développement. En fin de compte, cela a pour effet de diminuer la tendance vers le progrès et de créer des conditions propices à la stagnation.

Dans ce contexte, les idées exprimées dans le rapport du Secrétaire général sont le facteur cimentant la pierre angulaire de la restructuration de l'orientation principale des activités de l'ONU, comme cela est déclaré dans des documents fondamentaux déjà publiés : «Agenda pour la paix» et «Agenda pour le désarmement de la communauté internationale en 1994 et au-delà».

Compte tenu des réalités du monde contemporain, nous pouvons affirmer en toute confiance que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la garantie du développement durable à tous les membres de la communauté internationale, sont deux aspects équivalents de la noble mission de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, la discussion sur les priorités de l'Organisation semble quelque peu abstraite.

Pour développer cette idée de façon pratique, je dirai que les ressources consacrées à l'assistance au développement et aux activités dans le domaine du maintien de la paix et de l'établissement de la paix ne sont nullement concurrentielles. Aujourd'hui, l'allocation de fonds pour le développement est une mesure de prévention qui permet une réduction considérable des dépenses découlant d'opérations chirurgicales efficaces qui pourraient autrement devoir être menées et d'actions d'urgence pour le maintien de la paix dans l'avenir. De même, les activités de maintien de la paix contribueront indubitablement à la prévention de l'escalade des conflits existants, ce qui libérera des ressources supplémentaires pour le développement.

Selon un vieux dicton, une once de prévention vaut une livre de remèdes. Voilà pourquoi il faut déployer plus d'efforts pour accroître l'efficacité de la diplomatie préventive de l'ONU.

Je voudrais saluer les efforts du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que ceux du Conseil de sécurité dans ce domaine, et je les invite à appliquer plus souvent ces méthodes de diplomatie préventive, telles que les missions d'établissement des faits, les bons offices et les missions de bonne volonté, et l'envoi de représentants spéciaux du Secrétaire général dans des régions où il y a des tensions ou des conflits potentiels. À cet égard, il convient d'appuyer la proposition portant création d'une institution permanente de médiateurs internationaux qui comprenne les personnalités politiques et nationales les plus éminentes pour représenter les pays de tous les continents. Une telle institution pourrait être chargée de la surveillance d'élections démocratiques, qui revêtent une importance particulière dans la période de consolidation de la paix après les conflits.

L'Ukraine a non seulement exprimé son adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies, mais elle a aussi fait la preuve, par des mesures concrètes, de son aptitude à assumer la responsabilité qui lui incombe en tant que membre de la communauté internationale. Cela concerne également la question des opérations de maintien de la paix. Des observateurs militaires ukrainiens ont pris part aux mécanismes pertinents en Transnistrie. Depuis juillet 1992, presque dès le début du conflit yougoslave, un contingent ukrainien a participé à l'opération de l'ONU sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes prêts à accentuer et à élargir notre participation aux mécanismes de maintien de la paix de l'ONU et nous appuyons la démarche adoptée par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali au sujet de ce problème. En même temps, l'Ukraine est également disposée à s'associer à la recherche de nouveaux types d'activités pour la prévention des conflits.

Un des importants liens qui unissent la paix et le développement est le processus de contrôle des armements et de désarmement. La réduction des armements et des forces armées et l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, favorisent certainement une réduction de la menace nucléaire et créent ainsi des conditions extérieures favorables à l'existence et au développement de tous les membres de la communauté internationale.

L'Ukraine accorde une importance particulière à la participation à un tel processus. Elle est devenue le premier pays au monde à renoncer volontairement et intégralement à ses armes nucléaires. Elle satisfait assidûment aux engagements internationaux qu'elle a pris et procède à l'élimination de son territoire du puissant arsenal de ces armes les plus dangereuses de destruction massive.

Toutefois, au cours de toute la période consécutive à l'instauration de l'indépendance de l'Ukraine, la communauté internationale a axé son attention sur une question en particulier : celle de savoir si l'Ukraine allait devenir un État non doté d'armes nucléaires ou si elle allait conserver les armes nucléaires héritées de l'Union soviétique en tant que moyen de dissuasion fiable.

Une réponse abstraite à cette question aurait été trop simple : éliminer les armes et oublier toute la question. Mais nous, en Ukraine, avons formulé de nombreuses autres questions, notamment : comment assurer la sécurité de l'Ukraine; qui éliminera les armes nucléaires et à quel coût; comment faire pour compenser le travail et le matériel investis par le peuple ukrainien dans la production de telles armes; et quel sera le sort réservé aux milliers de soldats ayant assuré l'entretien de ces armes ainsi qu'à leurs familles. Je souligne ces éléments parce que nous avons besoin de temps et de la compréhension, du tact et de la patience de la communauté internationale pour trouver des réponses à ces questions. L'Ukraine a récemment démontré au monde entier qu'elle honore ses engagements et fait preuve de cohérence et de lucidité en s'avancant vers le statut d'État non détenteur d'armes nucléaires.

La question a finalement été réglée très récemment. Le 16 novembre 1994, la *Verkhovna Rada* — le Parlement ukrainien — a entériné la décision d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par cette décision, l'Ukraine a reconfirmé qu'elle était un membre fiable de la communauté internationale et qu'elle accordait une part égale à ses propres impératifs de sécurité et aux impératifs de sécurité de tous.

En prenant cette décision historique, le Parlement ukrainien comptait sur une réaction appropriée de la communauté mondiale à la suite de la renonciation volontaire aux armes nucléaires par notre État, décision sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Je tiens à rappeler à l'Assemblée que dès le début l'Ukraine espérait qu'à la suite de son initiative tendant à l'élimination des armes nucléaires déployées sur son territoire, elle recevrait une aide et un appui adéquats pour faire face aux coûts réels de l'élimination de ces armes, des garanties pour sa sécurité de la part des États dotés d'armes nucléaires et une indemnisation appropriée pour compenser les coûts afférents aux matières nucléaires que contenaient ces armes.

Aujourd'hui, il est tout à fait justifié d'affirmer qu'en dépit de toutes ses difficultés économiques et politiques, l'Ukraine agit de façon cohérente et, ce qui est très important, dans le sens des intérêts de toute l'humanité. Je re-

grette toutefois de devoir dire, du haut de cette tribune, que notre politique n'a pas suscité de réponse adéquate. Jusqu'à maintenant, l'Ukraine n'a pas reçu la compensation nécessaire pour les ogives nucléaires tactiques déjà démantelées, alors que l'aide prévue au titre de la loi Nunn-Lugar n'est versée que très lentement et que, dans l'ensemble, elle ne correspond pas aux termes convenus. Il existe encore d'autres problèmes liés à l'offre de garanties de sécurité politique. D'ailleurs, il ne s'agit pas du seul cas où des accords conclus n'ont pas été correctement mis en oeuvre par nos partenaires.

Tous ces facteurs rendent politiquement solides les positions prises par l'Ukraine en tant que jeune État indépendant. Toutefois, nous voudrions être certains que les États qui font dépendre une aide véritable de notre adhésion au TNP maintiendront leur position et seront disposés aujourd'hui, et non pas demain, à faire leur part et à traduire leurs promesses en un appui véritable aux réformes globales en faveur du marché que j'ai l'intention de promouvoir vigoureusement en recourant à tous les moyens dont dispose le pouvoir exécutif en Ukraine. Lorsque, devant la *Verkhovna Rada* ukrainienne le 16 novembre dernier, j'ai pris la parole en faveur de l'adhésion de l'Ukraine au TNP, je comptais assurément sur nos partenaires pour honorer leurs promesses.

Il est temps que tous se rendent enfin compte que le développement durable non seulement est nécessaire au maintien des systèmes de sécurité actuels aux plans mondial, régional et national, mais que l'existence et le progrès de toute notre civilisation dépendent de cette attitude objective. Les questions de développement, dans toutes leurs dimensions, sont particulièrement importantes pour l'Ukraine.

Un ensemble de facteurs négatifs, tant objectifs que subjectifs, a amené l'Ukraine à se trouver maintenant à un stade critique de son développement. La formation d'un État véritablement indépendant et la transition vers une société démocratique régie par la primauté du droit ont été entravées par une sérieuse crise économique, dont l'aggravation entraîne présentement un déclin du niveau de vie de la population ukrainienne. La seule issue possible à cette situation serait, d'après nous, une restructuration radicale des mécanismes économiques globaux, puis l'application de réformes favorables à l'économie de marché dans tous les secteurs de la production.

La prise de conscience du caractère critique de l'actuelle situation socio-économique en Ukraine est devenue le facteur déterminant pour accélérer, en collaboration

avec les spécialistes du Fonds monétaire international, l'élaboration du programme devant permettre de surmonter la crise et de parvenir à une stabilisation macro-économique en Ukraine. Le programme de réformes préconise d'abord la libéralisation du commerce et des politiques de prix, la privatisation des entreprises publiques grâce à un programme global approprié, la mise au point de la base juridique de l'économie de marché, la réalisation d'une stabilité financière au moyen d'une réduction des déficits budgétaires et la mise en oeuvre d'une politique monétaire et de crédit qui soit stricte et équilibrée.

Ces dernières années, l'Ukraine a été critiquée pour la lenteur de ses réformes. C'est l'argument qui a été invoqué pour ne pas lui fournir une assistance extérieure substantielle. Dans une certaine mesure, cette critique était justifiée. Aujourd'hui, la réforme économique radicale est l'une des principales priorités des activités du Président et du Gouvernement ukrainiens. Il n'y a pas d'autre option à ce processus.

L'Ukraine fait face à une autre tâche difficile : surmonter la crise économique, mais également s'imposer en tant qu'État européen démocratique capable d'assurer le bien-être de son peuple à un niveau acceptable et de jouer son rôle en tant que l'un des garants de la stabilité dans la région. On ne saurait ignorer que sans l'assistance morale, politique, financière et économique de la communauté internationale, il est virtuellement impossible de régler ce problème fondamental. Les intérêts vitaux à la fois de l'Ukraine et des autres États Membres de l'ONU dépendent de sa solution.

Le développement et le renforcement de l'Ukraine, en tant qu'État politiquement souverain et économiquement puissant, est l'un des facteurs essentiels à la sauvegarde de la paix et de la stabilité sur le continent européen et dans le monde dans son ensemble — conditions préalables à un développement à l'abri de tout conflit. Le monde comprend peu à peu ces réalités comme le montrent les forums de Naples, de Madrid, de Washington et de Winnipeg.

Je me dois de souligner qu'à Winnipeg, au Canada, les États développés du monde et les institutions financières de premier plan se sont réunis pour la première fois dans l'histoire dans un forum spécial, plutôt que dans un contexte général, pour discuter des problèmes de développement d'un pays particulier et des possibilités de lui apporter une assistance. C'est une indication des changements historiques intervenus dans la situation internationale et dans la recherche de nouveaux moyens de relever efficacement les défis de l'époque. Il faut espérer que le résultat de cette réunion

aura un effet important sur les progrès réalisés dans les réformes en Ukraine comme dans les autres pays postcommunistes.

Dans les activités que nous menons sur la scène internationale, en particulier à l'ONU, nous tenons compte de l'émergence d'une nouvelle catégorie d'États — ceux dont les économies sont en transition — en tant que réalité objective découlant de la fin de la guerre froide et de la désintégration de l'Union soviétique.

Notre expérience prouve que cette transformation dans le groupe de pays que j'ai mentionnés sera un long processus qui nécessitera un effort considérable. Dans ce contexte, il est satisfaisant de noter que les problèmes de la période de transition sont petit à petit fermement intégrés dans les activités globales de l'ONU et de ses institutions spécialisées. L'Ukraine est décidée à suivre la voie d'une coopération accrue dans ce domaine. Ainsi, nous sommes pour la rédaction, à cette session de l'Assemblée générale, d'un projet de recommandations plus efficaces et plus spécifiques en ce qui concerne l'intégration des pays en transition dans le système économique international.

Une économie internationale intégrée se fondant sur les principes de la démocratie de marché devrait être un résultat global de la mise en oeuvre des processus de transformation. Il est difficile d'imaginer que des systèmes démocratiques puissent fonctionner normalement si les normes civiliées qui régissent le commerce extérieur ne sont pas respectées.

Si le monde entier s'est tellement intéressé aux débats des négociations de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ce n'est pas fortuit. Pour la première fois, dans le contexte des efforts régionaux et collectifs, les grandes puissances ont pris en compte les intérêts des petits pays et des pays moins développés. Les négociations ont abouti à la signature de l'Accord qui ne sera cependant pas mis en oeuvre dans un avenir immédiat.

L'Ukraine considère la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme un événement de grande importance, et elle a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour se joindre au mécanisme GATT/OMC, qui, espérons-nous, contribuera au développement d'un commerce ouvert, transparent, et créera de nouvelles possibilités d'améliorer l'accès aux produits d'exportation des pays en transition, dont l'Ukraine, au marché mondial.

L'Ukraine est prête à prendre part activement à la mise en oeuvre des programmes économiques et techniques, aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre des institutions spécialisées des Nations Unies. Nous espérons que les programmes économiques des Nations Unies s'orienteront davantage vers les États dont les économies sont en transition. En outre, ce groupe d'États dispose d'une infrastructure économique importante et d'un potentiel scientifique et technique considérable. S'ils sont mis en oeuvre dans ces pays, les programmes et projets des Nations Unies pourraient avoir immédiatement des résultats très positifs. Par ailleurs, l'intégration des États en transition dans l'économie mondiale encouragerait l'accroissement des sources de financement des programmes, y compris ceux des pays en développement.

Je voudrais faire part à l'Assemblée de certaines idées relatives aux défis que l'ONU doit relever — des idées qui, s'il y est donné suite, encourageraient favorablement le développement durable dans les États Membres de l'Organisation.

À notre avis, la première contribution concrète à cet effet serait la mise en oeuvre de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel le Conseil économique et social peut présenter au Conseil de sécurité des rapports périodiques sur la situation socio-économique des pays situés dans les régions qui font peser une menace potentielle sur la paix et la sécurité internationales. Cela renforcerait considérablement le rôle de prévention des conflits des Nations Unies.

Les changements que l'ONU connaît actuellement ont un lien direct avec les incidences budgétaires et financières des activités de l'Organisation. En l'absence de réformes radicales dans ce domaine, il ne lui sera guère possible de surmonter sa situation financière complexe. Le principe de la capacité de paiement — principe largement proclamé — devrait être pleinement appliqué d'une manière pratique, à la fois en fixant les contributions des États Membres au budget ordinaire et en répartissant le coût du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il importe maintenant qu'une décision politique soit prise sur ces questions.

Nous ne pouvons méconnaître le fait que les conflits qui sévissent actuellement dans différentes régions du monde ont des conséquences politiques et socio-économiques négatives tant pour les pays directement concernés que pour les États voisins.

Les pertes financières excessives que nous subissons à la suite de notre adhésion, de bonne foi, au régime des sanctions des Nations Unies contre la République fédérative de Yougoslavie en est un exemple manifeste. Des marchés traditionnels ont été perdus; des liens économiques avec des partenaires yougoslaves ont été rompus; la transportation des marchandises par l'une des voies fluviales principales de l'Europe — le Danube — a pratiquement été interrompue. Depuis l'application des sanctions, l'économie ukrainienne subit des pertes qui se comptent par milliards. C'est un énorme fardeau supplémentaire pour une économie qui est en crise. C'est pourquoi nous lançons de nouveau un appel à la communauté internationale afin qu'elle ne ménage aucun effort pour fournir une assistance efficace aux États qui sont durement affectés par l'application des sanctions. À cet égard, nous oeuvrerons de notre mieux pour éviter que les recommandations de l'Assemblée générale qui s'adressent aux institutions monétaires et financières internationales ne restent pas lettre morte.

Enfin, je tiens à aborder le problème de Tchernobyl, qui est connu de tous depuis longtemps. Récemment, le nom «Tchernobyl» a de nouveau acquis une vaste résonance internationale. Cela est dû en partie à la décision prise récemment par le Parlement ukrainien de continuer d'exploiter la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il a été tenu compte à cet égard non seulement de la situation économique difficile de notre État, mais également d'un certain nombre d'autres circonstances, en premier lieu du fait que la capacité de production d'électricité thermique de l'Ukraine ne saurait compenser la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

La solution constructive de ces problèmes n'est possible que par la modernisation de tout le réseau énergétique de l'Ukraine, que nous sommes loin de pouvoir réaliser sans un soutien international considérable. Nous croyons que les questions relatives aux réacteurs du complexe nucléaire de Tchernobyl et à leur fermeture devraient être considérées comme relevant non pas de mesures locales mais de la mise en oeuvre d'un programme international intégré pour faire face au désastre de Tchernobyl et tenter d'éliminer ses conséquences puisque Tchernobyl, d'après les écologistes et les philosophes, est un problème de dimensions globales. Dans ce domaine, nous comptons sur l'appui des Nations Unies.

L'an prochain, l'Organisation des Nations Unies célébrera son cinquantième anniversaire. Je voudrais rappeler l'idée principale de la célébration de cet anniversaire : «Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur». Pour chacun d'entre nous, un monde meilleur

signifie le développement durable de toutes les nations, qui ne peut se faire que grâce aux efforts communs de tous les États et au respect des principes du partenariat égal et du respect mutuel.

À ce propos, nous suggérons que l'on envisage la possibilité d'adopter, dans le contexte du cinquantième anniversaire de l'ONU, un document intitulé «Partenariat aux fins du développement». Dans ce document, nous proposons notamment d'en appeler à tous les États, grands et petits, pour qu'ils abandonnent les soupçons, la méfiance et les revendications conflictuelles au nom du développement économique durable, manifestent leur solidarité vis-à-vis du renforcement de la sécurité internationale, de la justice et de l'égalité, et déclarent l'importance de la mise au point d'un partenariat effectif et de relations équitables dans tous les domaines de la vie internationale. L'Ukraine est prête à apposer sa signature au bas d'un tel document.

**Le Président :** Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'Ukraine de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Leonid Kuchma, Président de l'Ukraine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## Point 92 de l'ordre du jour

### Agenda pour le développement : séances plénières extraordinaires de haut niveau pour étudier les moyens de promouvoir un agenda pour le développement et de lui imprimer l'élan politique nécessaire

a) **Rapport du Secrétaire général (A/49/665)**

b) **Note du Président de l'Assemblée générale (A/49/320)**

**Le Président :** L'Assemblée générale va maintenant tenir, dans le cadre du point 92 de l'ordre du jour relatif à l'Agenda pour le développement, et conformément à sa résolution 48/166 du 21 décembre 1993, la première des séances plénières extraordinaires de haut niveau pour étudier les moyens de promouvoir un agenda pour le développement et de lui imprimer l'élan politique nécessaire.

Les membres de l'Assemblée se souviendront qu'à sa 30e séance plénière, le 13 octobre 1993, l'Assemblée a décidé que ce point de l'ordre du jour serait examiné lors de séances plénières extraordinaires de haut niveau, et que des

négociations ultérieures sur cette question auraient lieu à la Deuxième Commission.

Le rapport du Secrétaire général sur un Agenda pour le développement a été distribué sous la cote A/49/665. L'Assemblée est également saisie à ce titre d'une note du Président de l'Assemblée générale, publiée sous la cote A/49/320.

L'importance du débat sur l'Agenda pour le développement, qui s'ouvre aujourd'hui avec les séances plénières extraordinaires consacrées à ce thème, n'échappe à personne. Au cours de mon discours inaugural, lors de ma prise de fonctions comme Président de l'Assemblée générale, j'avais dit que :

«La solidarité et la coopération sur lesquelles se fonde la Charte doivent, plus que jamais, inspirer nos actions.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 1re séance, p. 3*)

J'avais également déploré la généralisation de la pauvreté et l'aggravation des phénomènes d'exclusion et d'injustice sociale qui non seulement sont moralement inacceptables mais aussi constituent une menace croissante pour la paix et la sécurité.

J'avais fait, enfin, observer que l'Organisation des Nations Unies, malgré certaines limitations, demeurait une institution irremplaçable pour oeuvrer simultanément à la réalisation des deux objectifs interdépendants que sont l'édition de la paix et la poursuite d'un développement durable à l'échelle de la planète.

L'ordre économique international a subi de profonds bouleversements au cours des 50 années écoulées depuis l'adoption de la Charte et la mise en place des principaux éléments du système des Nations Unies. Les écarts considérables et toujours croissants que l'on observe entre les niveaux de développement, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à un autre, donnent lieu à un sentiment très répandu de désillusion quant à la capacité du système de répondre aux besoins d'un monde en mutation rapide.

Cependant, comme je l'ai souvent souligné, ces jugements devraient être quelque peu atténués, car il existe de nombreux exemples où les Nations Unies et les organismes du système ont fait la preuve de leur volonté de s'adapter, d'innover et de promouvoir le changement.

Mais avant d'ouvrir le débat et afin de mieux le situer, j'évoquerai brièvement les différentes étapes qui ont marqué la réflexion sur l'élaboration de l'Agenda pour le développement.

En premier lieu, il convient d'indiquer que c'est par sa résolution 47/181 du 22 décembre 1992 que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, après consultation des États Membres, un rapport sur un Agenda pour le développement. Le Secrétaire général a présenté un premier rapport sur un Agenda pour le développement, contenu dans le document A/48/935, en date du 6 mai 1994. Ce rapport d'une grande qualité met notamment en lumière et de façon cohérente les cinq dimensions du développement, à savoir : la paix, comme fondement du développement; l'économie, comme moteur du progrès; l'environnement, comme base de la durabilité; la justice sociale, comme pilier de la société; et la démocratie, comme modèle de fonctionnement de l'État. Ce rapport indique également la nécessité de mettre en oeuvre un nouveau cadre de coopération internationale pour le développement, plus fort et plus cohérent, de sorte à accroître l'efficacité des activités de développement des Nations Unies.

En second lieu, l'Assemblée générale, par sa résolution 48/166, a invité son président à tenir de vastes discussions et un échange de vues sur un Agenda pour le développement sur la base du rapport du Secrétaire général sur le sujet. En application de cette résolution, mon prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, a conduit avec compétence des Auditions mondiales sur le développement, dont chacun reconnaît la haute qualité. La note du Président de l'Assemblée générale, publiée sous la cote A/49/320 du 22 août, rend compte de ces auditions mondiales.

Ces auditions ont eu le mérite d'identifier un certain nombre de questions cruciales qui nécessitent des réponses urgentes, notamment les questions de financement du développement; les difficultés liées au commerce international; le drame de l'Afrique, et surtout le fardeau paralysant de sa dette extérieure; et, enfin, le lien entre la paix et le développement. Les Auditions mondiales ont abouti à la conclusion qu'il était nécessaire de transformer à la fois la formulation des problèmes mondiaux de développement et le système de la coopération internationale pour le développement.

En troisième lieu, il convient de rappeler que la session de fond du Conseil économique et social s'est attachée à une analyse approfondie de l'Agenda pour le développe-

ment au mois de juillet dernier, dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/48/935).

En quatrième lieu, l'Assemblée générale, au paragraphe 5 de sa résolution 48/166, a prié le Secrétaire général de lui présenter ses recommandations, suite à l'examen de son rapport aux différents niveaux que je viens de mentionner. Ainsi, dans son dernier rapport sur l'Agenda pour le développement, diffusé sous la cote A/49/665, le Secrétaire général nous présente ses recommandations, qui s'articulent autour des trois objectifs suivants : la revitalisation de la coopération internationale pour le développement; la création d'un système de développement multilatéral efficace; l'accroissement de l'efficacité des activités de développement des Nations Unies.

Premièrement, en ce qui concerne la revitalisation de la coopération internationale pour le développement, il est question d'agir à la fois sur les politiques nationales de développement et sur le contexte international. Au niveau national, l'amélioration des performances macro-économiques du pays et du bien-être de sa population doit être réaffirmée comme priorité nationale. L'objectif de développement doit se situer dans la durabilité et doit être mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat solide entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Au niveau international, des remarques toutes pertinentes ont été formulées, au nombre desquelles, trois d'entre elles ont particulièrement retenu mon intérêt.

Tout d'abord, je partage tout à fait le sentiment que les paramètres macro-économiques externes tels que l'accès aux marchés extérieurs, la gestion de la dette, l'investissement direct, les courants de capitaux et l'accès aux technologies, doivent être favorables aux objectifs du développement. Dans ce contexte, je suis d'avis que le problème de la dette extérieure mérite d'être examiné sous un nouvel éclairage qui tienne dûment compte de la situation réelle des pays débiteurs. Dans le même ordre d'idées, je conçois parfaitement que l'Afrique, qui a été retenue comme l'une des cinq priorités dans l'action des Nations Unies, ainsi que les pays les moins avancés, doivent être l'objet d'un engagement plus concret et plus effectif de la part de la communauté internationale. De même, le cas spécifique des économies en transition de l'ex-Union soviétique devra être traité de manière appropriée.

Le second élément d'intérêt concerne le lien entre le désarmement et le développement, qui prend une acuité particulière en cette période d'après guerre froide. C'est pourquoi l'idée d'organiser des Auditions mondiales sur le

lien entre désarmement et développement me paraît très pertinente.

Le troisième point du contexte international qui me paraît déterminant est le fait qu'une véritable plate-forme consensuelle pour le développement est en train de se constituer, progressivement, à la faveur d'une série continue de conférences et de sommets des Nations Unies.

Cette nouvelle dynamique internationale, qui a été marquée par le succès de la Conférence du Caire sur la population et le développement, et qui s'enrichira du Sommet sur le développement social de Copenhague en mars 1995, ainsi que de la Conférence de Beijing, en 1995, sur les femmes et le développement, constitue à mon sens un facteur favorable pour amorcer un nouveau dialogue Nord-Sud, où les nécessités de l'interdépendance trouveront une traduction concrète dans le cadre d'un partenariat plus rationnel. À cet égard, je ne puis que souscrire à l'idée d'envisager la tenue à l'Assemblée générale d'une conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait être organisée en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

S'agissant de la création d'un système de développement multilatéral efficace, les recommandations tendant à renforcer le rôle de l'Assemblée générale, tant en ce qui concerne l'identification des questions critiques en vue de promouvoir une conception intégrée du développement économique et social que la mobilisation accrue de la communauté internationale pour la concrétisation des objectifs retenus, me paraissent essentielles en vue de l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération pour le développement. Dans la même logique, les réformes envisagées pour le Conseil économique et social seront de nature à mieux appuyer l'action multilatérale pour le développement économique et social.

Troisièmement, enfin, pour ce qui concerne des mesures en vue d'accroître l'efficacité des activités de développement des Nations Unies, il s'agit tout simplement de donner un contenu plus concret au mandat originel de l'ONU dans les domaines économique et social. En effet, il convient d'indiquer que la mission et les responsabilités de l'ONU dans le domaine du développement procèdent directement de la Charte, et l'expérience accumulée au fil des 50 années de son existence est là pour nous rappeler que l'ONU ne saurait être une force réelle pour la paix si elle n'est pas aussi une force réelle pour le développement. Par conséquent, il s'avère indispensable aujourd'hui de replacer les actions du développement au centre des actions de l'ONU.

Le débat qui s'instaure aujourd'hui dans le cadre de l'examen de l'Agenda pour le développement devrait prendre en compte les différents aspects que je viens d'évoquer. Par ailleurs, notre débat devrait être facilité par le fait qu'un consensus commence à se former sur la priorité et les dimensions du développement, et il semble admis que ce consensus devrait trouver son expression dans un nouveau cadre de coopération internationale.

Je voudrais enfin constater ici que les efforts déployés dans le cadre des grandes conférences internationales pour relancer le dialogue international sur le développement et renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine ont pris un nouvel élan. Il s'avère indispensable que cet élan soit maintenu, et il appartient aux États Membres représentés au sein de notre assemblée générale de fournir les orientations politiques nécessaires.

Le moment est donc venu de passer de la théorie à l'action, de l'établissement et de l'analyse des rapports à la formulation de politiques orientées vers l'action et à la recherche d'un consensus durable. Le débat d'aujourd'hui devrait marquer l'avènement d'une nouvelle phase dans le processus d'élaboration d'un agenda pour le développement.

En s'appuyant sur la masse d'informations et de propositions émanant des rapports du Secrétaire général, des auditions tenues par l'Ambassadeur Insanally, des débats menés au Conseil économique et social et du récent débat général, nous devons commencer à définir les politiques — nationales et internationales — ainsi que les mesures institutionnelles susceptibles de faire progresser nos deux objectifs fondamentaux, à savoir : mettre le développement au premier plan des priorités internationales, et conférer à l'Organisation des Nations Unies le rôle de moteur du progrès économique et social que les auteurs de la Charte avaient envisagé pour elle.

Il reste peu de temps avant la clôture de la session. Bien que le processus d'élaboration d'un Agenda pour le développement doive, selon toute probabilité, se poursuivre dans le courant de l'année prochaine, nous devons entamer ce processus avec toute la célérité qu'exigent la gravité des problèmes à résoudre et les perspectives exceptionnelles qui s'offrent à nous.

Je voudrais maintenant proposer de clore aujourd'hui à midi la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur ce point.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Je demande donc aux représentants souhaitant participer au débat de s'inscrire le plus tôt possible. Je donne la parole au Représentant de l'Algérie, qui parlera au nom du Groupe des 77.

**M. Lamamra** (Algérie) : L'Agenda pour le développement est, de toute évidence, et à juste titre, le point fort de l'ordre du jour de cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. La publication, longtemps attendue, du rapport y relatif du Secrétaire général marque l'aboutissement d'un processus préparatoire laborieux et engage la phase opérationnelle de discussions et de négociations intergouvernementales dont l'objectif doit être, à bon droit, de placer la problématique du développement au centre des préoccupations et des priorités de la communauté internationale dans son ensemble.

Ayant aujourd'hui l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom des délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, qui fondent des espoirs légitimes sur l'exercice que notre assemblée lance par son présent débat, je voudrais d'emblée exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'intérêt particulier qu'il a porté à l'accomplissement du mandat qui lui a été confié aux termes de la résolution 47/181 de l'Assemblée générale du 22 décembre 1992 et pour les efforts personnels qu'il y a investis. Nos remerciements vont également à tous ceux qui l'ont assisté dans la conception et l'élaboration du rapport.

Dans son Article 55, la Charte des Nations Unies développe la vision d'une coopération économique et sociale internationale qui serait le levier de la paix dans le monde à travers la création des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales.

La confrontation Est-Ouest a empêché, durant près d'un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies de réaliser son potentiel en matière de coopération internationale pour le développement, tandis que les désordres et les incertitudes nés de la fin de la structuration bipolaire des relations internationales ont imposé le primat d'actions urgentes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans la sphère de l'assistance humanitaire.

Dans une initiative opportune et nécessaire visant à capter le cours inédit et inattendu pris par les relations internationales postguerre froide, et dans un effort d'adaptation et de renforcement de la capacité des Nations Unies de prendre en charge les nouveaux défis du moment, la

communauté internationale s'est dotée d'un Agenda pour la paix. Cette initiative a incontestablement servi notre organisation, et sa pertinence a été confirmée par certaines percées conceptuelles consacrées dans le texte de l'Agenda pour la paix et dont la vitalité retrouvée s'est traduite par certains succès dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement et de la consolidation de la paix.

Mais la vérité première qui s'impose à tous est qu'il ne peut y avoir de paix sans développement. Le Groupe des 77, dont la vocation et la raison d'être sont de ne ménager aucun effort pour mobiliser l'ensemble de la communauté internationale autour et en faveur de cette vérité, a pris, en décembre 1992, l'initiative de faire demander par l'Assemblée générale au Secrétaire général la préparation d'un rapport sur un programme d'action pour le développement qui se fonderait sur les engagements et les accords déjà souscrits et dans lequel il proposerait des recommandations en vue d'accroître le rôle de l'Organisation et de resserrer les liens avec les institutions de Bretton Woods aux fins de promouvoir la coopération internationale pour le développement.

Muni de ces orientations et fort du consensus de l'Assemblée générale autour d'elles, le Secrétaire général a entamé sa réflexion. L'élaboration du rapport sous examen a donné lieu à l'inauguration de formules originales de consultations multilatérales organisées et animées avec une maîtrise et une compétence éprouvées par le Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Samuel Insanally, et par le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Richard Butler. Les Auditions mondiales sur le développement et le débat de haut niveau de l'ECOSOC qu'ils ont respectivement conduits ont permis l'émergence d'idées nouvelles qui sont venues enrichir la réflexion autour de l'Agenda pour le développement. Le Groupe des 77 et la Chine ont tenu à apporter une contribution à un niveau politique élevé à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire du Groupe en juin dernier, dans une déclaration ministérielle exposant une perception de cette future plate-forme programmatique multilatérale axée autour des idées de base suivantes :

Premièrement, l'Organisation des Nations Unies, du fait de son caractère universel et de sa composante démocratique, est le cadre par excellence où doit s'impulser et s'articuler la coopération internationale en faveur du développement par le biais d'un dialogue constructif et d'une mobilisation élargie en vue de créer un partenariat véritable et équitable. En conséquence, l'Agenda pour le développement doit offrir l'occasion d'un recentrage de

l'action de l'ONU sur les problèmes du développement, corrigent ainsi le déséquilibre provoqué par l'attention focalisée sur l'Agenda pour la paix.

Deuxièmement, l'Agenda pour le développement se doit d'avoir un contenu substantiel et d'être orienté vers l'action, c'est-à-dire qu'il se doit de fixer des objectifs précis et de prévoir des mesures concrètes. À cet égard, des priorités ont été identifiées, dont, au plan national, la relance de la croissance dans les pays du tiers monde en tant que moteur de toute entreprise visant à assurer le bien-être des populations et, au plan international, l'assainissement de l'environnement économique extérieur par la levée de toutes les contraintes objectives s'opposant au développement des pays du tiers monde.

Troisièmement, l'Agenda pour le développement doit enfin définir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et promouvoir une division du travail entre elles en vue d'assurer une bonne coordination de leurs activités en faveur du développement.

À titre préliminaire, et sous réserve d'un examen plus avant, nous sommes heureux de relever que le rapport du Secrétaire général a fait justice à certaines des préoccupations exprimées par notre groupe. Nous avons noté avec satisfaction la primauté accordée à l'impératif du développement qui nécessite une action constante, à long terme, collective et efficace de l'ensemble de la communauté internationale et des organisations intergouvernementales. Il en est de même de la reconnaissance de la croissance économique comme étant la condition sine qua non du développement et de la réaffirmation de la responsabilité de chaque État dans la détermination de ses choix économiques. Sur le plan international, l'accent, qui a été mis à juste titre sur la nécessité d'assurer un contexte économique international propice et orienté vers la croissance, rejoint une position constante de notre groupe.

Ce sont là des références à des lignes directrices dont nous prenons acte avec appréciation et à partir desquelles nous espérons pouvoir travailler en vue d'élaborer un agenda pour le développement qui saura concilier les aspirations de l'ensemble des membres de cette organisation et marquer de son empreinte le cours futur de la coopération internationale.

Force est cependant de reconnaître que nous n'avons pas retrouvé dans le rapport sous examen la concentration souhaitée sur la définition des objectifs concrets à atteindre afin que la coopération internationale soit réellement au

service du développement et notamment du développement des pays du tiers monde. Le rapport aurait certainement gagné en substance s'il s'était inspiré, tel qu'il est d'ailleurs préconisé dans la résolution 47/181, des différents arrangements et accords souscrits consensuellement par la communauté internationale avec la nécessaire mise en relief des responsabilités propres des différents partenaires dans le processus de coopération. Les exigences du financement international du développement, une avancée plus audacieuse de la prise en charge du problème crucial de la dette auraient dû trouver dans ce rapport, avantageusement, des expressions plus résolues.

Par ailleurs, la réaffirmation du rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans l'articulation des activités de coopération pour le développement est la bienvenue. Toutefois, les idées émises pour définir les rôles de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des autres organes intergouvernementaux doivent être appréhendées avec la prudence voulue afin que les principes de l'universalité et de l'égalité souveraine des États ne soient pas l'objet de remises en cause préjudiciables.

Enfin, le rapport a mis en relief les nombreux domaines où pourrait se manifester une collaboration fructueuse entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Les propositions qui y ont été formulées ont leur pertinence, mais elles auraient gagné à être renforcées afin de mener à une réelle complémentarité fonctionnelle entre les différentes institutions multilatérales chargées du développement.

À l'évidence, le rapport du Secrétaire général constitue une contribution importante à l'élaboration d'un programme d'action en faveur du développement, qui aura pour effet d'impulser de manière significative l'action de notre organisation en tant que cadre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes énoncées dans la Charte. Comme toute œuvre humaine, ce rapport est perfectible et n'épuise ni l'inventaire des axes de travail ni l'identification des voies et moyens de promouvoir le bien-être pour tous et la prospérité partagée à l'échelle universelle. Mais le rapport du Secrétaire général a le mérite d'indiquer le chemin et il appartient maintenant à toutes les bonnes volontés de s'y engager.

À cet effet, je propose, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que l'Assemblée générale décide, au cours de la présente session, la création d'un groupe de travail plénier de haut niveau, ouvert à toutes les délégations. Ce groupe de travail aura pour mandat de procéder à l'examen et à l'enrichissement du rapport du Secrétaire général et de

mettre au point, avec l'accord le plus large possible, un Agenda pour le développement qui pourrait faire l'objet d'une adoption solennelle par l'Assemblée générale réunie à un niveau politique approprié. C'est notre espoir qu'un tel résultat pourra être réalisé à temps pour être une marque distinctive de la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies.

**M. Henze** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Nous voudrions remercier le Secrétaire général pour son rapport, intitulé un «Agenda pour le développement : recommandations», que nous avons reçu il y a quelques jours.

Compte tenu des diverses propositions faites par le Président de l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social, par différents États Membres ou groupes d'États Membres et par le système des Nations Unies lui-même, le Secrétaire général a établi un rapport bref, concis et pragmatique, qui peut nous faire avancer d'un pas; néanmoins, nous aurions préféré des recommandations plus pratiques. Ce rapport est un nouvel élément dans un cadre d'ensemble destiné à accélérer le développement, en particulier par l'intermédiaire du système des Nations Unies.

Nous notons avec satisfaction le fait, qui est clairement indiqué dans la préface et dans l'introduction, que ce deuxième rapport est fondé sur le premier rapport analytique publié en mai 1994. Ce nouveau rapport complète le précédent.

La paix étant la fondation et l'économie le moteur du progrès, l'environnement la base de la viabilité, la justice le pilier de la société, de la démocratie et d'un bon gouvernement, il est manifeste que ces éléments sont les pierres angulaires et les fondations du développement. Le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, constitue le préalable des mesures prises par les gouvernements. Un Agenda pour le développement doit reconnaître les relations entre ces divers domaines qui sont interdépendants et qui se renforcent mutuellement.

De même que le Secrétaire général, nous soulignons l'importance du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement et dans la promotion d'un Agenda pour le développement, complément indispensable de l'Agenda pour la paix.

Les relations économiques mondiales traversent une période de changement. La mondialisation de l'économie implique que les événements économiques mondiaux ont des incidences internes qui échappent au contrôle des

gouvernements nationaux. La coopération multilatérale dans un nombre croissant de domaines politiques doit par conséquent être renforcée. Les facteurs et les décisions politiques ont de moins en moins d'influence sur les politiques économiques, qui doivent notamment être fondées sur une faible inflation, une gestion fiscale et monétaire prudente et des ajustements économiques internes et externes rapides et efficaces.

Il est nécessaire de reconnaître la diversité grandissante du monde en développement et les disparités croissantes entre les pays en développement. Plusieurs pays en développement sont à présent des intervenants majeurs dans l'économie mondiale et devraient jouer un rôle accru dans les efforts de coopération au développement, en particulier en ce qui concerne la coopération Sud-Sud. Il est également nécessaire de reconnaître le rôle des nouveaux protagonistes dans le développement, en particulier les intervenants non gouvernementaux. La lutte contre la pauvreté est la clef de voûte de l'aide au développement. L'Agenda pour le développement doit accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et à l'Afrique. Les problèmes particuliers des pays en transition devraient également être pris en compte.

Nous sommes à mi-parcours d'un processus en cours. Les grandes conférences des Nations Unies — la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et la Conférence internationale sur la population et le développement — ont réaffirmé des objectifs internationalement reconnus et redéfini un partenariat international fondé sur la reconnaissance d'intérêts mutuels, d'une responsabilité et d'une solidarité communes. Ces conférences, de même que le prochain Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, auront une nouvelle incidence sur le système des Nations Unies et sur les États Membres.

Des consultations portant sur le financement des activités opérationnelles de l'ONU ont actuellement lieu, qui visent à assurer ce financement sur une base plus prévisible et sûre. L'année prochaine, l'Assemblée générale procédera à un examen politique triennal. Le débat sur l'Agenda pour le développement, notamment sur ce nouveau rapport (A/49/665), nous apparaît comme une impulsion positive et une contribution opportune à la promotion d'un processus déjà engagé.

En ce qui concerne les trois principaux chapitres du rapport, nous voudrions, sans entrer dans le détail, faire les observations suivantes.

La revitalisation du développement et de la coopération au niveau international exige des mesures à la fois nationales et internationales. Nous souhaiterions que s'établisse un meilleur équilibre entre les politiques nationales et internationales nécessaires pour le développement. Il ne faut pas oublier que, comme le rapport le souligne à juste titre, le développement ne peut réussir que s'il est mû par des priorités, des capacités et des mesures nationales appropriées. Dans ce contexte, nous faisons notre l'affirmation énoncée dans l'Engagement de Cartagena : les pays en développement ont la principale responsabilité du bien-être de leur population. L'aide internationale ne peut que jouer un rôle de soutien et ne saurait se substituer aux efforts nationaux.

En débattant de l'Agenda pour le développement, il faut accorder un rôle central à la démocratie, aux droits de l'homme et à une gestion rationnelle. Ces éléments semblent déterminants pour assurer le succès des efforts de développement. La participation du secteur privé et des politiques rationnelles aux niveaux national, social et écologique revêtent tout autant d'importance. Il eût été souhaitable que figurent dans les paragraphes pertinents davantage de recommandations pratiques à l'intention des pays en développement sur la manière de créer un cadre propice à un développement humain durable.

Au niveau international, des mesures sont déjà prises pour promouvoir une libéralisation mondiale et large du commerce. Les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round et la création d'une nouvelle organisation internationale, l'Organisation mondiale du commerce, ont rallié un consensus international sur les avantages réciproques d'une libéralisation mondiale du commerce. À l'heure actuelle, le climat international paraît favorable.

Il en va de même pour la façon dont les problèmes de la dette des différents pays sont traités au niveau international. La dette officielle de la majorité des pays les plus pauvres a été annulée. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la stratégie nationale à l'égard de la dette. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

L'aide publique au développement est un élément important de l'aide au développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Cependant, il eût été souhaitable de mettre davantage l'accent sur les courants financiers

privés, dont l'augmentation a été très nette ces dernières années, en direction d'un nombre croissant de pays qui mettent en oeuvre des réformes économiques. Il convient également d'envisager les moyens d'encourager les courants privés à destination des pays les moins avancés, en particulier d'Afrique.

L'Union européenne étudie soigneusement les diverses recommandations pour un système multilatéral de développement efficace qui permettrait de mieux faire face à une situation d'interdépendance mondiale accrue. L'Union a toujours été attachée au principe de la revitalisation du Conseil économique et social afin qu'il puisse remplir le rôle que lui confère la Charte. La résolution 48/162 de l'Assemblée générale constitue déjà un pas important dans cette voie. Tout en étant disposés à participer à l'examen de nouvelles améliorations à apporter, nous reconnaissons que les réorganisations institutionnelles ne sont pas une baguette magique devant permettre de résoudre les problèmes de développement économique et social aux niveaux international, régional et national. Néanmoins, des ajustements s'imposent.

L'Union européenne souscrit à l'opinion du Secrétaire général, à savoir que le développement doit être axé sur l'être humain, équitable et socialement et écologiquement durable, et que l'émancipation de femmes, l'élimination de la pauvreté, le développement préventif et le développement de l'Afrique, continent le plus pauvre et le plus nécessiteux, doivent être les objectifs prioritaires du système.

Une coordination ferme et efficace, l'élimination des chevauchements et de la fragmentation et une meilleure coordination entre les secours d'urgence et le développement, ainsi qu'une mise en oeuvre rapide et plus dynamique de la résolution 47/199 sur l'amélioration des activités opérationnelles, sont quelques-unes des principales tâches à accomplir, notamment pour améliorer l'efficacité du système sur le terrain.

Pour terminer, j'ajouterais que l'Union européenne serait favorable aux propositions de créer un groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale, sous une présidence agréée, en tant que mécanisme de nature à faciliter le processus en cours dont l'objet est de définir un véritable agenda pour le développement, y compris le rôle de l'ONU. Nous sommes disposés à participer pleinement à ce groupe et de coopérer à l'élaboration d'une décision de procédure portant sur la manière de faire avancer les travaux.

Comme le Secrétaire général, l'Union européenne est d'avis que la cinquantième session de l'Assemblée générale fournira une excellente occasion de décider d'un agenda pour les années à venir, qui pourrait devenir un cadre nouveau et ajusté pour un partenariat nouveau et amélioré en vue d'une coopération internationale reposant sur une volonté des intérêts et des besoins communs et sur un nouvel environnement économique et politique mondial.

**M. Somavia (Chili) (*interprétation de l'espagnol*)** : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, des remarques préliminaires et de la référence à l'Assemblée générale que vous avez faites dans votre discours d'ouverture, dans lequel vous avez clairement souligné l'importance du débat que nous entamons aujourd'hui. J'exprime également notre reconnaissance pour les efforts déployés pour encourager cette initiative, dont l'importance a été démontrée à tous les niveaux politiques depuis que le Gouvernement brésilien l'a très opportunément proposée en 1992.

Nous tenons en particulier à remercier le Secrétaire général de la présentation de ses deux rapports sur la question. Nous saluons également le rapport présenté par le Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, notre ami l'Ambassadeur Insanally. Les consultations qu'il a menées au niveau mondial ont créé une méthode d'instauration de relations entre l'ONU et le monde entier qui offre de grandes possibilités. Son rapport, qui est très novateur et imaginatif, est une précieuse contribution au débat que nous entamons aujourd'hui.

Je voudrais remercier également l'Ambassadeur Butler pour le débat de haut niveau qui s'est instauré au Conseil économique et social et pour les résultats qui en ont découlé.

Enfin, je voudrais exprimer notre appui à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur Lamamra au nom du Groupe des 77, en particulier à la référence au document élaboré lors de la réunion ministérielle du Groupe à l'occasion de son trentième anniversaire.

Nous estimons cet exercice politique et conceptuel opportun et indispensable. Il est opportun vu qu'il a lieu à un moment historique de la vie de notre Organisation, alors qu'une phase s'achève et qu'une autre commence à apparaître à l'horizon. Durant la première phase, ce qu'il fallait, c'était maintenir la paix dans le monde dans son acception classique : l'absence de conflit armé. L'ONU fut fondée à un moment où la menace essentielle pour les États était la guerre. Le conflit mondial le plus inhumain dans

l'histoire venait de prendre fin, la puissance destructrice des armes nucléaires terrorisait la terre, et la confrontation s'étendait partout, de l'idéologie au commerce.

Durant près de 50 ans, cette organisation a consacré la majeure partie de son énergie à la recherche d'un climat de sécurité au milieu de conflits liés à la décolonisation, aux revendications économiques, à la course aux armements, à la lutte contre l'apartheid et à la menace de destruction nucléaire. Et comme nous le savons, ces problèmes n'ont pas tous été résolus.

Les changements politiques radicaux qui ont eu lieu durant la période contemporaine et la dimension mondiale reconnue de l'économie et des problèmes sociaux nous placent dans la seconde étape de la construction de la paix. Dans cette nouvelle phase, une priorité similaire — voire plus importante encore — doit être accordée au développement, comme celle qui fut accordée lors de la première phase à la neutralisation des conflits armés.

Pourquoi accorder cette priorité au développement? Vu que fondamentalement, il n'y a aucune chance — absolument aucune — que la paix et la stabilité règnent au XXI<sup>e</sup> siècle si le sous-développement n'a pas disparu de la terre. Sur un plan éthique, la démocratie n'est pas compatible avec une pauvreté généralisée. Une économie ouverte et compétitive est affaiblie par un chômage durable; l'harmonie sociale ne peut pas être préservée dans l'insécurité et l'incertitude.

Pouvons-nous changer cette situation? Le Chili estime que nous pouvons le faire, mais qu'il faut pour cela partir du principe premier que le problème de l'Agenda pour le développement dépasse de loin le fait que les riches accordent une aide aux pauvres. C'est un problème qui va beaucoup plus loin et que tous nous partageons. L'insécurité est un phénomène interdépendant, et notre problème, tout à fait honnêtement, est que cette interdépendance réelle en cette période de mondialisation n'a pas été pleinement reconnue. Dans le monde développé, c'est une certaine vision du problème du développement considéré sous l'angle de l'«assistance» qui prévaut. Il y a une accentuation de ce qui a été surnommé «la fatigue du développement» — une sorte de lassitude face à une question n'ayant pas encore eu de solution. D'autre part, des réactions extrêmes se font jour, qui incriminent les pays en développement eux-mêmes pour les maux dont souffrent les sociétés développées, qu'il s'agisse des migrations, des problèmes de matières premières, de produits d'exportation à bon marché ou de bas salaires : une longue liste de responsabilités mises sur le compte des pays en développement.

En vue de rendre ce débat concret, je pense qu'il serait utile de dire clairement que la coopération internationale en matière de développement n'est pas une option mais un impératif qu'il n'est pas possible d'esquiver. La «fatigue du développement» n'est pas une réponse. Il n'y a pas d'autre choix que de faire face au problème, car les pays du Nord ne connaîtront jamais une sécurité véritable si les pays et les peuples du Sud n'ont pas cette sécurité.

Dans le monde développé, nous devons reconnaître pleinement que nous nous dirigeons rapidement vers des marchés mondiaux, où les règles du jeu sont différentes de celles ayant existé auparavant. Il s'agit d'un monde différent de celui d'il y a 50 ans, voire même d'il y a 10 ans. Mais nous avons encore des attitudes assez défensives et peu de capacités pour faire face à ces défis de manière résolue. Trois facteurs décisifs devraient guider les futurs efforts des Nations Unies en vue d'assurer le développement, en tant qu'objectif essentiel des prochaines décennies.

Premièrement, il est clair que l'être humain est au cœur de l'activité mondiale et que les préoccupations quant à ses droits et à son bien-être deviennent de plus en plus importantes dans notre monde multilatéral. La tenue de conférences sur les questions des enfants, des droits de l'homme, de l'environnement, de la population, des femmes et des établissements humains, ainsi que le sommet social, soulignent l'orientation qui a été prise. Ces conférences constituent une tentative de définir l'ordre du jour des Nations Unies pour le XXIe siècle. Ces éléments, pris dans leur globalité, montrent clairement la nécessité d'examiner cet aspect de l'Agenda pour le développement dont nous débattons aujourd'hui. Cela suppose également la présence croissante de la société civile en tant qu'élément essentiel dans les relations internationales. Il faut nous habituer à ce nouveau pouvoir et assurer que nous sommes en mesure de répondre aux nouveaux défis qui se posent au système.

Deuxièmement, l'établissement d'une paix durable presuppose des progrès dans le développement. Comme l'a dit le Secrétaire général, le développement doit porter sur l'amélioration du bien-être de l'homme, la disparition de la faim, des maladies et de l'ignorance, et l'emploi productif pour tous. Pour ce faire, la croissance est une condition sine qua non.

Aujourd'hui, il existe un consensus clair sur le fait que la paix ne peut pas être consolidée sans un véritable développement pour tous. Cependant, ce n'est pas toujours la perception qui prévaut, et habituellement, lorsqu'on examine le travail des Nations Unies, en particulier de

l'extérieur, ce qui ressort c'est l'activité et le travail considérables du Conseil de sécurité.

J'aimerais donner un exemple pour démontrer le lien entre la question de la paix et celle du développement. Si les problèmes dont est saisi aujourd'hui le Conseil de sécurité étaient résolus de façon magique dans les six prochains mois — je dis bien de façon magique —, cela représenterait sans aucun doute un succès extraordinaire pour les Nations Unies, les pays membres du Conseil de sécurité et le système dans son ensemble. Cela conduirait à la paix, à la tranquillité et à la sécurité pour beaucoup de personnes dans le monde. Toutefois, nous savons tous que si l'ensemble des points à l'ordre du jour du Conseil de sécurité étaient réglés, les problèmes de pauvreté, de chômage, de désintégration sociale, de protectionnisme, de dette extérieure et de technologie seraient toujours là.

C'est là le lien inextricable entre l'Agenda pour le développement et la paix, vu qu'assurer la paix ne consiste pas seulement à régler les problèmes dont nous nous occupons sérieusement au niveau du Conseil de sécurité. La paix, c'est ce que nous discutons ici aujourd'hui. Or nous n'avons pas encore été pleinement capables de reconnaître cette étroite interdépendance.

Un troisième facteur est le changement survenu sur la scène politique mondiale, qui a donné lieu à d'excellentes conditions pour déployer tous les efforts multilatéraux possibles pour réaliser le développement. À la lumière de ces changements imprévisibles, nous avons à maintes reprises reconnu, dans nombre de déclarations, qu'une phase de consensus a en fait déjà commencé, et cela a donné naissance à de nouveaux espoirs et créé de nouvelles raisons de croire en notre capacité de surmonter les problèmes du sous-développement.

Nous avons de nombreuses contributions intellectuelles à apporter à l'Agenda pour le développement. Nous disposons d'un excellent cadre politique pour agir. Le climat est favorable au consensus. Maintenant que la confrontation traditionnelle Nord-Sud a été remplacée par l'idée de la coopération en vue du développement, nous avons une chance historique unique pour débattre de ce sujet de façon exhaustive, et surtout pour faire des progrès à ce sujet, vu que le climat y est favorable. Le consensus grandissant sur l'étendue du concept de développement durable, y compris dans ses dimensions politique, économique, sociale et écologique, montre que le développement est un processus intégral et doit donc être considéré dans tous ses aspects et en tant qu'entreprise essentiellement collective.

Les considérations morales qui entrent en jeu dans le développement devraient prendre de plus en plus d'importance. Il convient par conséquent d'accélérer le processus et les efforts visant à intégrer les diverses approches et à harmoniser les intérêts divergents.

Dans son rapport, le Secrétaire général insiste sur le rôle que doivent jouer les Nations Unies dans le renforcement des activités opérationnelles. Il convient que les gouvernements entament maintenant les négociations sur le contenu politique de l'Agenda pour le développement. Ce faisant, il convient aussi de définir une version universellement partagée de tous les aspects du développement et les moyens d'y parvenir. Dans la recherche du consensus il faut faire preuve de souplesse pour dûment intégrer toutes les positions. Le dialogue et la souplesse sont des éléments cruciaux pour obtenir des résultats.

Mais pour assurer le succès de cette tâche, nos peuples doivent comprendre et appuyer ce qui est en cours de négociation ici. L'un des problèmes toujours plus grands qui se posent aux Nations Unies découle du fait que nos sociétés ont le sentiment de ne pas savoir ce qui se discute ici. Les partis politiques, les parlements, les principaux acteurs dans la société — entrepreneurs, dirigeants religieux, syndicalistes, organisations communautaires et tant d'autres représentants de la société authentique — ne sont pas suffisamment versés dans ce qui se fait ici. Lorsque nous disons que nous devons entamer des négociations politiques — autrement dit entre les gouvernements — sur l'Agenda pour le développement, nous voulons dire que nous allons entamer les négociations entre les représentants des États et les ministres responsables. Rien n'est plus normal puisque nous sommes dans une organisation intergouvernementale. Mais la volonté politique nationale — termes qui reviennent fréquemment dans nos discours — dépend aussi d'autres facteurs qui n'ont pas nécessairement un rapport avec les activités menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'objet du débat sur l'Agenda pour le développement est précisément de faire en sorte que nos décisions correspondent aux réalités. Nous devons écouter mais aussi orienter. Je crois que nous avons tout lieu de nous enorgueillir des réalisations des Nations Unies à cet égard. Mais il faut savoir disséminer cette information. Si la société civile et politique de tous nos pays discutait des divers aspects de l'Agenda pour le développement, nos décisions seraient mieux fondées, plus représentatives et, avant tout, elles recevraient un plus large appui politique.

Il s'ensuivrait une plus grande visibilité et, partant, peut-être davantage de critiques. Mais en rendant visible ce qui est fait dans cet important forum international on renforcerait les Nations Unies, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui. Les critiques n'affaibliraient pas notre travail mais, au contraire, elles le renforceraient.

Enfin, nous pensons que la conclusion de ces travaux pourrait coïncider avec la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation et donner force de symbole à une nouvelle orientation axée sur l'être humain.

**M. Martínez Blanco** (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est au nom des délégations d'Amérique centrale — Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Nicaragua, Panama et Honduras — que je prends la parole aujourd'hui sur le point 92 de l'ordre du jour, «Agenda pour le développement». Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la Déclaration ministérielle adoptée par le Groupe des 77 le 30 septembre dernier.

En même temps, qu'il nous soit permis de féliciter le Secrétaire général de notre organisation pour les excellents rapports A/48/935 et A/49/665, qui ont été présentés conformément à la résolution 47/181 adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, le 22 décembre 1992.

Cette année, alors que les États Membres préparent le cinquantième anniversaire de l'Organisation, il importe qu'ils s'efforcent de lutter contre les problèmes qui touchent les peuples ici représentés. Aussi appuyons-nous sans réserve les cinq piliers énoncés par le Secrétaire général en tant que moyens d'encourager le développement : paix, économie, protection de l'environnement, justice sociale et démocratie.

Le développement, auquel aspire pourtant la communauté des nations, n'a toutefois pas été sa priorité pendant les dernières décennies. Nul n'ignore les circonstances internationales qui ont retenu l'attention des Nations Unies dans les efforts qu'elles déploient en faveur de la paix et de la sécurité. De nouveaux événements étant intervenus sur la scène mondiale, il convient d'établir d'urgence un équilibre dans les relations internationales, qui sont déterminées par les conflits militaires et politiques, mais aussi par le développement, dont l'objectif est d'élever le niveau de vie du genre humain par une transformation économique et sociale. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'accélérer la croissance économique des pays en développement afin de créer davantage d'emplois, d'atténuer la pauvreté et d'améliorer la répartition du revenu

grâce à une plus grande égalité des chances. Rappelons que si la pauvreté continue d'exister et si l'on méconnaît ce qui touche au bien-être humain, les tensions sociales menaceront la stabilité relative qui s'est instaurée dans certaines régions du monde.

En tant que pays en développement, les pays d'Amérique centrale ont mis en oeuvre de vastes programmes d'ajustement économique axés sur l'ouverture commerciale aux fins de s'intégrer aux marchés mondiaux. Néanmoins, ce nouveau contexte global ne saurait, sans un équilibre dans l'accès aux marchés des pays du Sud et des pays du Nord, permettre aux pays en développement d'obtenir les ressources nécessaires pour lutter contre la pauvreté ou à certains pays industrialisés de maintenir la fragile reprise économique que l'on note actuellement.

À la dernière réunion de travail de haut niveau du Conseil économique et social et aux Auditions mondiales sur le développement, ces problèmes ont été abordés et certaines propositions ont été faites concernant les aspects institutionnels de l'Agenda pour le développement. À cet égard, l'Amérique centrale est convaincue qu'il est nécessaire d'établir une relation de travail plus étroite entre les institutions de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Les peuples d'Amérique centrale se sont engagés dans la voie de la recherche d'une paix juste et durable dans la région, et nos gouvernements voient donc dans la démocratisation de leurs processus le moyen de régler les déséquilibres financiers et macro-économiques et, partant, d'atténuer partiellement la pauvreté et de jeter les bases d'une paix durable.

L'Amérique centrale est reconnaissante de la coopération internationale dont elle est l'objet, qui, jointe aux efforts de nos peuples et de nos gouvernements, continue à nous permettre de franchir les principales étapes indiquées par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix». Ce n'est que grâce à un ferme attachement de nos gouvernements et de tous les secteurs de la société civile, allié à la solidarité de la communauté internationale, que nous pourrons promouvoir la paix, au moyen d'un véritable programme de développement. Dans ce contexte, je voudrais rappeler ce qu'ont déclaré les Présidents d'Amérique centrale au quatorzième Sommet de la sous-région, qui s'est tenu au Guatemala, du 28 au 29 octobre 1993 :

«L'Amérique centrale offre les conditions nécessaires pour établir une relation d'interdépendance entre

un agenda pour la paix et un agenda pour le développement. La conjonction de nos efforts avec l'expression concrète de la solidarité internationale nous permettra de faire de notre région un modèle pour la solution des conflits de manière à consolider la paix et la démocratie grâce au développement intégré.»

Pour ce qui est de la dette extérieure, l'Amérique centrale fait siennes les paroles du Secrétaire général, figurant dans son rapport :

«La communauté internationale doit trouver une solution à un problème sur lequel les efforts de développement ne cessent de buter depuis deux décennies, celui de la dette, ...

...

Dans les pays à endettement critique, la réforme exige une réduction de l'encours de la dette qui soit permanente et suffisamment importante.» (A/49/665, par. 26 et 27)

Deux ans à peine après le Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro au Brésil, les peuples et gouvernements d'Amérique centrale, maintenant ainsi l'élan donné par le Programme Action 21, se sont rencontrés à Managua, au Nicaragua, les 12 et 13 octobre dernier, à seule fin d'édifier un modèle de développement dans les domaines politique, social, culturel et écologique, de nature à assurer un développement durable dans la région.

Compte tenu de la pleine application des accords contenus dans le Programme Action 21, je voudrais évoquer le concept de développement durable adopté lors de ce sommet pour l'environnement, qui est appliqué à la région de l'Amérique centrale selon ses particularités et traits distinctifs :

«Le développement durable est un processus d'évolution progressive de la qualité de vie de l'être humain, qui le définit comme le centre et l'objet principal du développement. En ce sens, le développement durable nécessite une croissance économique qui s'accompagne d'une justice sociale et suppose la transformation des méthodes de production et des modes de consommation. En outre, ce processus doit s'appuyer sur le respect de l'équilibre écologique et des ressources naturelles de la région. Il implique le respect de la diversité ethnique et culturelle, aux niveaux régional, national et local ainsi que la valorisation et la pleine participation du citoyen, dans un

contexte de cohésion sociale et d'harmonie avec la nature, avec pour objectif de garantir la qualité de vie des générations futures.» (A/49/580, par. 9)

Afin de trouver des solutions aux problèmes complexes et graves qui se posent dans leur région, les Présidents d'Amérique centrale ont défini un programme de restauration de la paix et de réconciliation interne, programme amorcé depuis la signature des Accords d'Esquipulas II, qui sont pour l'essentiel appliqués, excepté en ce qui concerne la paix au Guatemala, qui fait toujours l'objet de négociations.

La décennie des années 80 a été caractérisée dans notre région par un excès de dépenses militaires. Dans ce contexte, nous faisons nôtres les observations figurant dans le paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général, notamment

«Les dépenses militaires excessives et leurs conséquences vont fondamentalement à l'encontre des objectifs du développement.» (A/49/665, par. 33)

Aujourd'hui, l'Amérique centrale lutte toujours contre le spectre de cette décennie. Des centaines de milliers de mines terrestres sont disséminées dans son sol. Nous convenons avec le Secrétaire général :

«Il faut procéder à une analyse comparative plus détaillée des budgets militaires et sociaux. Les mines terrestres sont un obstacle majeur au développement, détruisant des vies humaines et empêchant que des terres soient exploitées de manière productive. Il conviendrait de proclamer une interdiction pure et simple, à l'échelle mondiale, de la production et du transfert des mines terrestres et de leurs composants.» (Ibid.)

Une nouvelle étape a été commencée avec la définition des priorités de la région au quatorzième Sommet des Présidents, tenu à Guácimo, au Costa Rica, les 11 et 12 août dernier, qui s'est concrétisée par la signature de «l'Alliance pour le développement durable» et des accords sur l'environnement souscrits au Nicaragua, qui ont été consolidés à la Conférence internationale de la paix et du développement en Amérique centrale, où a été complété le cycle du dialogue ouvrant une phase nouvelle dans les relations entre les gouvernements et les différents secteurs de la société d'Amérique centrale, les organisations de l'intégration et la communauté internationale. Ces relations permettront de mieux comprendre les problèmes qui se posent à la communauté à l'aube d'un siècle nouveau pour

redéfinir la coopération et la solidarité internationale de manière à satisfaire les besoins et les aspirations dans le domaine du développement durable, qui sont énoncés dans la Déclaration de Tegucigalpa et dans les Engagements de paix et de développement, ces deux textes adoptés à la Conférence de Tegucigalpa, au Honduras, le 25 octobre de cette année.

Qu'il me soit permis de réaffirmer que nos nations poursuivent leurs efforts pour favoriser la paix, la démocratie, la justice sociale et, surtout, le milieu où nous vivons, afin que les peuples de la région puissent vivre dans la dignité, comme ils ont le droit en tant qu'êtres humains.

Pour terminer, je voudrais citer l'écrivain et philosophe Bourke Cockran :

«Il y a de quoi satisfaire chacun. La Terre est une mère généreuse; elle pourvoira abondamment aux besoins en vivres de ses enfants si ceux-ci cultivent son sol dans la justice et dans la paix.»

**M. Sardenberg** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens avant tout à vous exprimer la gratitude de la délégation brésilienne pour vos observations liminaires sur ce point de l'ordre du jour. En tant qu'homme d'État de l'Afrique, vous avez, à juste titre, souligné que la préparation d'un Agenda pour le développement revêt une grande importance non seulement pour tous les États Membres, du Nord et du Sud, mais aussi pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Vous avez très justement identifié les éléments essentiels du travail qui nous attend et fourni une véritable plate-forme de consensus réel à nos débats. Vous avez mentionné une série de conférences internationales traitant de questions de développement, dont l'une pourrait bien être une conférence internationale sur le financement du développement. Vous avez également parlé d'un nouveau cadre de coopération internationale et de la nécessité de maintenir les Nations Unies au centre de ce processus. Ma délégation partage les préoccupations et les idées que vous avez exprimées.

Il y a un peu moins de deux ans, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution dont la brièveté occulte son importance. Par la résolution 47/181, les Membres ont prié le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de présenter ses vues sur le rôle de l'ONU dans le domaine du développement par une proposition portant élaboration d'un Agenda pour le développement. Cette initiative montre sans équivoque que les Membres de l'Organisation sont convaincus de la nécessité de repenser sérieusement les notions de la coopération internationale

pour le développement ainsi que le rôle qui revient aux Nations Unies.

Deux ans plus tard, on peut constater qu'un travail remarquable a été investi dans cette entreprise commune. Premièrement, nous devons reconnaître les efforts déployés par le Secrétaire général, qui s'est attelé à la tâche exigeante que nous lui avions confiée. Il l'a fait en mettant en oeuvre un processus d'interaction avec les États et d'autres intervenants compétents.

Ce vaste processus a consisté tout d'abord à solliciter les vues des gouvernements. Après quoi, un rapport préliminaire a été présenté à l'Assemblée générale, à sa quarante-session. Ensuite, les Membres ont fourni de nouvelles indications conduisant à un diagnostic d'ensemble des exigences d'infrastructure sous-jacentes nécessaires au développement et du rôle des Nations Unies en matière de développement.

Sur cette base, nous avons procédé à deux débats extrêmement productifs au cours de l'année : les Auditions mondiales sur le développement, et le débat du segment de haut niveau du Conseil économique et social. Les Auditions, organisées par l'Ambassadeur Samuel Insanally, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, en réponse à la demande figurant dans la résolution 48/166, ont constitué une formule extrêmement novatrice et utile, grâce à laquelle nous avons été en mesure d'entendre et de discuter les vues de personnalités éminentes qui ont apporté à nos délibérations de nouvelles perspectives. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Insanally de cette initiative personnelle.

Le segment de haut niveau du Conseil économique et social a fourni une autre excellente occasion de procéder à un échange de vues approfondi. Nous voudrions exprimer notre satisfaction à l'Ambassadeur Richard Butler, qui, en tant que Président du Conseil, a donné un sens et une orientation à nos discussions, en s'efforçant toujours de promouvoir un dialogue véritable entre les États membres.

La semaine dernière, le Secrétaire général, à l'occasion de l'ouverture de la phase finale de ce débat conceptuel et de cet échange de vues, nous a présenté un nouveau rapport sur l'Agenda pour le développement qui contient une série de recommandations. Comme il vient seulement d'être publié, il est impossible d'en faire un commentaire détaillé à ce stade. Mais une analyse préliminaire indique qu'il présente de nouveaux éléments pour notre débat. Néanmoins, les progrès manifestes accomplis dans la partie plus

descriptive ne sont pas accompagnés d'améliorations semblables dans les parties à orientation pragmatique.

À ce stade de nos discussions, je voudrais m'attacher principalement à plusieurs éléments. Mais je voudrais dire, au préalable, que le Brésil appuie la déclaration ministérielle adoptée par le Groupe des 77 le 30 septembre dernier, ainsi que la déclaration faite aujourd'hui par l'Ambassadeur Lamamra, de l'Algérie, au nom de ce groupe. Les vues et propositions exprimées aujourd'hui sur l'Agenda pour le développement montrent une approche constructive et large, et nous entendons continuer à oeuvrer à la réalisation de notre objectif commun pour renforcer le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social.

L'une des motivations sous-jacentes à l'initiative qui a été lancée visant l'élaboration d'un Agenda pour le développement procérait de la perception que l'Organisation des Nations Unies était de plus en plus marginalisée par rapport aux questions centrales de l'ordre du jour économique international. Cette marginalisation découlait du point de vue de plusieurs États selon lequel ces questions centrales devraient être renvoyées aux organisations internationales spécialisées compétentes et d'une tendance au sein de l'ONU à se concentrer sur les questions de paix et de sécurité, d'une part, et, dans le domaine économique, plus précisément sur les activités opérationnelles et l'assistance humanitaire, d'autre part.

Cette approche a conduit à l'idée erronée qu'il faut mettre en équivalence la coopération internationale pour le développement et les activités opérationnelles. À cet égard, il n'est jamais superflu de rappeler les termes de la Charte qui, au paragraphe 3 de l'Article 1, dit que l'un des buts des Nations Unies est de :

«Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire.»

et, au paragraphe 4, dit que l'Organisation des Nations Unies doit :

«Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.»

Ces dispositions montrent clairement que l'ONU est un cadre dans lequel la communauté internationale devrait chercher à dégager un consensus sur les moyens de promouvoir les conditions qui, dans le cadre de l'environnement économique international, permettront à toutes les nations d'assurer le progrès économique et social de leur

population. Il s'agit là, de toute évidence, d'un mandat beaucoup plus large que ne le laisse supposer un simple soutien technique et financier aux pays en développement, soutien qui, même s'il est essentiel pour de nombreux pays, ne constituera jamais un cadre complet, voire d'ensemble, pour créer un milieu favorable au développement.

Dans sa déclaration liminaire faite pendant le débat général de la Deuxième Commission, le Secrétaire général adjoint Nitin Desai a parlé d'une analyse réalisée récemment par *The Economist* en ce qui concerne les relations économiques internationales. Cette analyse évoquait les conditions profondément modifiées d'une économie mondiale où, désormais, les économies des pays industrialisés dépendent beaucoup plus des liens du commerce et de l'investissement avec les pays en développement.

Cette étude démontre que les questions telles que l'amélioration de l'accès au marché, le rééchelonnement et la réduction de la dette et l'accroissement des flux financiers ne peuvent plus être envisagées comme des concessions faites par les riches aux pauvres, mais comme un investissement salutaire dans une économie mondiale plus dynamique qui soit dans l'intérêt de tous. C'est cette perception d'un phénomène de «mondialisation» qui devrait nous inspirer dans l'élaboration d'un Agenda pour le développement en tant que nouveau cadre de coopération internationale pour le développement.

Il est tout à fait manifeste que l'ONU ne saurait remplacer les fonctions d'autres organisations internationales dans le domaine économique. On a beaucoup parlé des avantages relatifs de ces organisations. De toute évidence, ces avantages doivent être respectés. Il existe cependant une exigence fondamentale, qui est d'utiliser pleinement les avantages relatifs de l'ONU. Il s'agit notamment de sa composition universelle, de ses procédures démocratiques de prise de décisions et de son vaste mandat qui confèrent à l'ONU un rôle unique à cet égard, car ils donnent à l'Organisation la capacité d'agir au nom de l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que d'examiner les nombreuses questions du développement et de prendre des décisions équitables à leur sujet, compte dûment tenu des relations réciproques complexes qui existent entre elles.

Ma délégation a fait distribuer, plus tôt cette année, un document intitulé «Une approche brésilienne de l'Agenda pour le développement : contribution au débat en cours à l'Organisation des Nations Unies». Ce document contient des vues précises sur les éléments essentiels d'un Agenda pour le développement. Je n'entends pas aujourd'hui développer à nouveau ces vues, mais je voudrais réaffirmer notre

interprétation selon laquelle un Agenda pour le développement qui reflète véritablement un nouveau consensus sur la coopération internationale pour le développement doit être fondé sur ce qu'on appelle les questions économiques concrètes que sont le commerce, le régionalisme économique, le multilatéralisme économique, les flux financiers et le transfert de technologie.

Ces questions ont été présentes dans les débats et les rapports sur un Agenda pour le développement que j'ai évoqués précédemment. Un tel processus a toutefois eu un caractère essentiellement exploratoire. Le moment est maintenant venu d'amorcer une nouvelle phase de nos délibérations, qui visera à donner, à partir de l'apport utile suscité jusqu'à maintenant, une expression concrète à cette nouvelle vision d'une véritable coopération internationale. À ce sujet, ma délégation est d'avis que nous devons éviter l'établissement de toute échéance artificielle pour une tâche si ambitieuse. Il semble souhaitable que nous tentions de mettre sur pied un mécanisme intergouvernemental approprié, comme l'a mentionné ce matin M. Lamamra, de l'Algérie, en vue d'analyser les concepts, idées et propositions multiples avancés lors de la phase exploratoire, qui, de même que les accords et engagements consensuels adoptés dans le cadre de l'Assemblée générale et des Conférences de l'ONU, fourniraient les éléments fondamentaux pour l'élaboration d'un Agenda pour le développement.

Un programme de travail provisoire aux fins de la création d'un tel mécanisme pourrait inclure initialement l'identification des principales questions devant être traitées dans le contexte d'un Agenda pour le développement. De l'avis de ma délégation, il s'agit de la principale tâche à accomplir. Par la suite, il faudrait s'arrêter plus particulièrement sur le rôle et les objectifs de l'ONU dans chacun de ces domaines, y compris ses relations avec d'autres organisations internationales ayant un mandat à cet égard. Enfin, il serait possible d'examiner tout changement institutionnel éventuel requis au sein de la structure de l'Organisation.

Le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Celso Amorim, a proposé, dans sa déclaration prononcée lors de l'ouverture du débat général de la présente session de l'Assemblée générale qu'une conférence de l'ONU sur le développement soit convoquée, à un moment approprié, en vue de favoriser, dans un cadre conceptuel élargi, l'intégration en une synthèse cohérente des initiatives et des programmes convenus à l'Assemblée générale et dans des conférences sectorielles.

Cette proposition est intrinsèquement liée à celle d'un Agenda pour le développement et vise à renforcer un tel processus. Ma délégation estime qu'une telle conférence serait l'instance appropriée pour l'adoption d'un mécanisme ayant la portée et les incidences à long terme d'un Agenda pour le développement. Ma délégation espère et compte que cette proposition recevra l'attention qui lui est due de la part du mécanisme intergouvernemental qui poursuivra le processus d'élaboration d'un Agenda pour le développement.

**Le Président :** Nous allons écouter à présent le dernier orateur inscrit au titre de ce point à la présente séance, S. E. M. Clement Rohee, Ministre des affaires étrangères du Guyana, qui va parler au nom des 12 États membres de la CARICOM et du Suriname.

**M. Rohee (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) :** Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de vous saluer et de prendre la parole en cette séance de haut niveau qui porte sur le point 92 de l'ordre du jour, intitulé «Agenda pour le développement». Je le fais au nom des 12 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'ONU, soit Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Kitts-et-Nevis, la Trinité-et-Tobago et mon pays, le Guyana. Je prends la parole également au nom du Suriname.

Nous nous félicitons vivement de votre déclaration préliminaire qui a ouvert le débat sur cette question et sommes heureux de vous voir présider nos délibérations à venir.

Notre reconnaissance va aussi au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés afin que nous disposions du document A/49/665. Nos délégations sont aussi d'accord pour affirmer leur reconnaissance et leur appui pour les vues exprimées par le représentant de l'Algérie, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77.

Il est approprié, à notre avis, que le traitement de cette question absolument vitale soit replacé dans son contexte historique et actuel précis. La participation de l'ONU et de la communauté internationale à la promotion du développement s'étend maintenant sur plusieurs décennies. Au fil du temps, de nombreuses initiatives ont été prises, ayant toutes eu pour objectif fondamental de conférer une incidence accrue aux efforts que nous consacrons à la réalisation du développement économique et social au moyen d'une coopération internationale plus intense. Le débat actuel n'est donc pas inédit et doit reposer sur une multitude de mesures

prises et d'expériences acquises qui ont été principalement le fait de l'ONU et d'autres instances intergouvernementales.

De fait, la question dans sa forme actuelle possède sa propre histoire. De nombreux points de vue ont été exprimés directement au Secrétaire général, et d'autres documents ont été publiés à la suite de l'adoption de deux résolutions par l'Assemblée générale. Plus tôt cette année, nous avons été témoins de la tenue des Auditions mondiales sur le développement et du débat de haut niveau au Conseil économique et social, qui ont tous été consacrés à l'élaboration d'un Agenda pour le développement. Il faut donc s'attendre à ce que tout ce qui a résulté des activités de développement au cours des dernières décennies de même que nos travaux effectués sur la question depuis 1992 forment la base de nos discussions d'aujourd'hui et des décisions qui en découleront.

Notre examen de cette question doit également se faire à la lumière d'une évaluation de l'incidence des activités de développement et des circonstances spécifiques prévalant actuellement, qui, ensemble, ont nécessité un réexamen de nos politiques, de nos programmes et de nos méthodes de travail dans ce domaine. La réalité à laquelle nous sommes confrontés est que, après les sommes massives consacrées à l'aide au développement et malgré une multitude de principes posés, de déclarations et d'accords internationaux, seule une poignée de pays sont parvenus à émerger de la pauvreté. Malgré quelques décennies d'indépendance politique, de grandes disparités et des inégalités économiques et sociales persistent entre les pays partageant les ressources du monde et au sein de ces pays. Pourtant, les conditions politiques plus générales qui prévalent maintenant dans le monde ne peuvent être davantage propices à un important effort concerté pour régler ce problème permanent.

Nous, dans cette assemblée, avons la possibilité et la responsabilité ultime de mettre en place un nouveau cadre et un nouveau programme de coopération pour le développement. Dans son rapport, le Secrétaire général a fixé trois objectifs clefs à l'exercice que nous avons amorcé :

«Renforcer et revitaliser la coopération internationale pour le développement de manière générale; édifier un système multilatéral d'appui au développement qui soit plus fort, plus efficace et plus cohérent; et accroître l'efficacité de l'action de l'Organisation elle-même dans le domaine du développement». (A/49/665, par. 12)

Nous, membres de la CARICOM, souscrivons pleinement à cette affirmation. Mais, de plus, nous estimons qu'il est impératif que nous présentions nos points de vue sur ce que ces objectifs impliquent nécessairement, ainsi que sur les mesures à prendre pour les atteindre pleinement.

À notre avis, le développement dans son interprétation la plus large suppose, en tant que préalable absolu, l'existence, premièrement, de conditions propices à une croissance économique soutenue, durable et équitable, nationalement et mondialement. Ce n'est qu'en réalisant ces conditions de croissance avec équité que le développement durable peut véritablement avoir lieu. Nous estimons donc que pour assurer avec succès le renforcement et la revitalisation de la coopération du développement international, la relance de l'économie mondiale doit faire l'objet d'un effort résolu et concerté, en particulier dans la vaste majorité des pays en développement qui connaissent des niveaux chroniques de croissance peu élevée ou négative.

Deuxièmement, nous croyons que, au cœur de la revitalisation et du renforcement de la coopération du développement international, il doit y avoir une approche et une stratégie globales pour la réalisation de l'objectif de la croissance et du développement. Cette approche et cette stratégie doivent s'inspirer des concepts d'interdépendance et de l'intérêt mutuel et commun. La croissance économique globale soutenue ne peut être réalisée que si tous les membres de la communauté mondiale participent à cette croissance et en partagent les bénéfices. Ce n'est là qu'un des éléments de l'interdépendance, interdépendance si intimement liée aux affaires internationales. En l'absence d'un tel phénomène, comme c'est le cas actuellement, cette communauté des nations ne peut que se voir précipitée encore plus avant dans un fossé sans cesse plus large entre pays développés et pays en développement, ces derniers étant de plus en plus nombreux à être pris au piège d'une misère croissante. Nous sommes tous parfaitement conscients des conséquences des tensions sociales et politiques et des menaces à la paix et à la sécurité qui découlent de cette situation.

L'ONU est au cœur des efforts que nous déployons pour réaliser le développement par une revitalisation de la coopération internationale. Elle est également, à notre avis, au cœur de l'objectif de la réalisation d'une croissance économique soutenue dans nos pays et de la poursuite, dans un cadre de coopération revitalisée, d'une approche intégrée et globale du développement. Nous sommes donc nous aussi d'avis que le développement de normes, de critères et de règles permettant de gérer, comme il convient, l'interdé-

pendance et la coopération globales, est désormais une nécessité.

Les efforts de développement de nos pays, et en particulier de mon propre pays, le Guyana, sont gravement entravés par les effets du fardeau écrasant de la dette, par le manque d'accès aux ressources financières et aux techniques nécessaires ainsi que par l'accès limité de nos produits aux marchés internationaux. Nos pays ont peu d'influence, ou n'en ont pas du tout, sur l'élaboration des politiques qui ont un impact sur notre état d'endettement, qu'il s'agisse de la fixation des taux d'intérêt ou du rééchelonnement du remboursement de la dette. Mais notre capacité à nous acquitter comme il se doit de nos engagements dans ce domaine est à son tour affectée par notre participation au commerce mondial — c'est-à-dire, notre capacité à accroître nos exportations, à avoir accès aux nouveaux marchés et à faire face à la concurrence, et à augmenter nos revenus afin de rembourser nos dettes actuelles. Le pire dans tout cela, c'est que nous ne sommes pas en mesure d'obtenir un revenu suffisant pour répondre aux besoins essentiels de nos populations et allouer les ressources nécessaires à notre développement.

Nous ne pouvons donc envisager dans cette instance un Agenda pour le développement par le biais d'un renforcement de la coopération internationale sans examiner le rôle des Nations Unies s'agissant de faciliter la coordination et la détermination de politiques plus larges qui influencent les résultats de nos efforts. Je crois que nous avons eu raison de plaider en faveur d'un rôle essentiel pour le processus intergouvernemental, et pour l'ONU en particulier, dans la décision prise récemment par les dirigeants du Groupe des Sept d'essayer d'examiner certaines de ces questions à leur prochaine réunion. Nous, les Membres de l'Assemblée, devons aux peuples que nous représentons de veiller à assurer une meilleure coordination des politiques économiques et de développement globales pour résoudre définitivement les problèmes économiques et sociaux, apparemment insolubles, de la vaste majorité de l'humanité.

Nous ne pourrons le faire qu'en prenant des décisions fermes sur les politiques relatives au commerce, à la dette, aux finances et à la technologie, en mettant les Nations Unies au centre de la coordination des politiques, et en soulignant que notre interdépendance même et notre propre intérêt bien compris rendent nécessaire cette approche globale. Nous recommandons en particulier, en tant que première mesure, l'établissement d'un groupe de travail interinstitutionnel de haut niveau en matière de dette extérieure, qui serait chargé d'examiner les suggestions présentées par le Secrétaire général et de proposer d'autres

solutions immédiates. Le fait qu'on s'accorde à reconnaître que l'allégement du fardeau de la dette libérerait des ressources additionnelles pour le développement, au bénéfice mutuel du Nord et du Sud, justifie la création de ce groupe de travail.

En préconisant un rôle central pour les Nations Unies, les pays au nom desquels je parle sont conscients des arrangements institutionnels qui existent actuellement pour la promotion du développement. Nous pensons qu'il conviendrait que l'Assemblée générale s'emploie, de manière continue, à focaliser l'attention sur les questions de développement à un très haut niveau. La tenue de pareilles sessions ne devrait pas être motivée par la simple rhétorique; ces sessions devraient avoir pour objectif de faire le bilan et de procéder à une évaluation d'ensemble des buts et des réalisations. Conformément à la recommandation du Secrétaire général, nous devons également tenir compte, dans nos décisions sur cette question, de l'établissement d'un cadre commun de suivi et de mise en oeuvre des résultats des principales conférences des Nations Unies.

De plus, le rôle et le fonctionnement du Conseil économique et social en matière de coordination des politiques économiques et sociales doit être dûment renforcé. Ses débats de haut niveau devraient se consacrer uniquement aux questions de politique économique et sociale, avec la participation de fonctionnaires sectoriels compétents à un niveau élevé. Ses méthodes de travail actuelles auraient peut-être besoin d'être rénovées compte tenu du renforcement de son rôle. Bien que nous accueillions favorablement le concept d'un Bureau élargi du Conseil qui se réunirait entre les sessions, nous croyons qu'un tel concept aurait besoin d'être étudié plus attentivement et que, en dernière analyse, les décisions à prendre sur des questions clefs devraient être réservées pour l'organe le plus important.

Conformément au rôle perçu pour les Nations Unies en matière de coordination des politiques économiques et de développement, nous estimons que le Secrétaire général, en tant que chef de l'Organisation et, à travers lui, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, devraient à tout moment avoir accès aux avis et aux analyses les meilleurs et les plus objectifs en matière de politique de développement. Cependant, nous sommes convaincus que ces mécanismes existent dans les structures actuelles et que la proposition de création d'un conseil de conseillers internationaux pour le développement n'exige rien d'autre que la transformation et l'amélioration appropriées d'un organe connexe existant. En fait, ce qu'il faut par dessus tout, en plus de l'avis et des directives d'experts en politique, est un méca-

nisme de coordination et de suivi efficaces des politiques économiques.

La coordination entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, la nouvelle Organisation mondiale du commerce et le reste du système des Nations Unies serait de la plus haute importance pour déterminer une politique générale et renforcer la compétence et l'efficacité. Dans son contexte actuel, le Comité administratif de coordination ne semble pas pouvoir s'acquitter comme il convient de cette fonction. Nous sommes convaincus qu'une coordination à ce niveau doit aller au-delà d'une simple collaboration et devenir un engagement actif quant à la détermination, la coordination et l'exécution des politiques, notamment au niveau opérationnel. En outre, nous sommes favorables à une plus grande consolidation des travaux du Comité administratif de coordination, et spécialement à la création de petits groupes d'étude qui porteraient leur attention sur des questions critiques.

Le financement du développement est une question très importante qui nous préoccupe tous. Nous prenons note des recommandations du Secrétaire général pour traiter de ce problème. Nous croyons notamment qu'il conviendrait de maintenir le système des contributions volontaires pour s'en servir comme base de financement. Il est donc nécessaire de convaincre nos partenaires développés de s'engager à verser 0,7 % de leur produit national brut au bénéfice de l'aide au développement afin que le système puisse fonctionner sur une base financière plus sûre.

D'autres ressources, outre celles que l'on peut obtenir comme je viens de le mentionner, peuvent être réunies grâce à d'autres moyens supplémentaires. Un droit sur les spéculations financières internationales, et des fonds résultant d'une plus forte diminution des dépenses militaires et consacrés à soutenir les activités de développement multilatérales représentent quelques-unes des mesures que nos délégations pourraient appuyer en principe. Les détails et les mécanismes de telles propositions devraient être discutés et déterminés avec soin. L'Assemblée générale a envisagé à maintes reprises des propositions tendant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. Il conviendrait maintenant d'appliquer une telle décision.

Le Secrétaire général a souligné certains objectifs communs tels que le renforcement du pouvoir d'action des femmes, l'élimination de la pauvreté, les programmes d'aide à la création d'emplois, l'enseignement et la formation au niveau national, et la sécurité alimentaire. Nous prenons note de sa recommandation selon laquelle tous ces objectifs

devraient être intégrés dans un ensemble opérationnel général. Nous ajouterions à ces objectifs le renforcement des capacités et l'appui visant les pauvres et les moins privilégiés de nos sociétés.

La situation qui prévaut en Afrique mérite une attention particulière et une action déterminée. En effet, c'est là qu'on a le plus besoin d'initiatives interinstitutionnelles concertées. Voilà pourquoi nous espérons qu'un plan plus concret sera élaboré à ce niveau pour appuyer et mettre en œuvre le nouvel agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

En dernière analyse, la dynamique centrale du développement s'est toujours trouvée et se trouve encore dans les pays en développement eux-mêmes. Ce sont les sacrifices et les efforts de nos peuples ainsi que les politiques et les approches de nos gouvernements qui détermineront le sort de nos objectifs de développement. L'appui de la communauté internationale est essentiel dans une telle tâche. De plus, la mise en commun de leur expérience et de leur soutien parmi les pays du Sud revêt une valeur intrinsèque pour ce qui est de l'ultime succès de nos efforts.

Dans nos régions, des efforts visant à mettre au point une coopération et une intégration économiques plus

étroites répondent bien à nos aspirations de développement. Nous recherchons l'appui des Nations Unies dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne l'Association des États des Caraïbes récemment créée.

Pour conclure, je voudrais faire un commentaire sur la façon d'aller de l'avant dans cette entreprise importante. Je crois que l'Assemblée générale ferait bien de se mettre d'accord sur la création d'un groupe de travail qui fonctionnerait au cours des prochains mois dans le but de mettre ce rapport au point pour qu'il puisse être adopté avant la fin de la présente session.

#### **Point 8 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau**

##### **Cinquième rapport du Bureau (A/49/250/Add.4)**

**Le Président :** Le cinquième rapport du Bureau concerne la demande d'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Cette question a été présentée par plusieurs États et le Bureau avait décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question soit inscrite à l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président :** Le Bureau avait également décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question soit examinée directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner cette question directement en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 20.*